



NOUVELLES DE LA FEANTSA

Conférence politique 2014 de la FEANTSA – À vos agendas !

La [conférence](#) politique de la FEANTSA « Lutter contre le sans-abrisme dans l'UE : À la recherche de la prochaine génération de bonnes pratiques » se tiendra à Bergame (Italie) les 24 et 25 octobre 2014, et permettra de discuter de différents problèmes et de leurs solutions. Elle permettra à quelques 300 professionnels venant des quatre coins de l'Europe d'échanger des informations sur des pratiques et politiques intéressantes pour prévenir et réduire le sans-abrisme. Inscrivez la date dans vos agendas !

Appel à contributions : 9e Conférence européenne de recherche sur le sans-abrisme

La conférence européenne annuelle de recherche sur le sans-abrisme est devenue le principal forum de discussion sur la recherche relative au sans-abrisme dans l'Union européenne. La 9e Conférence annuelle de recherche sur le sans-abrisme en Europe, intitulée « Le sans-abrisme en temps de crise », se tiendra à Varsovie le 19 septembre 2014. La conférence sera organisée par l'Observatoire européen de la FEANTSA sur le sans-abrisme, et coorganisée par l'Université de Varsovie. L'appel à contributions est maintenant [en ligne](#).

Communiqué de presse : Le Comité sur l'emploi du Parlement européen a adopté un amendement «Soutenir la prévention du sans-abrisme» dans le rapport d'enquête sur le rôle de la troïka

Le Comité sur l'emploi de la Commission européenne a adopté un amendement au rapport du Parlement sur le rôle de la troïka demandant l'élaboration de mesures urgentes pour prévenir la hausse du sans-abrisme dans les pays du programme et invitant la Commission européenne à soutenir ces mesures par le biais d'une analyse des politiques et la promotion des bonnes pratiques. Lire le communiqué de presse de la FEANTSA en [anglais](#) et [français](#).

Les fonds structurels de l'UE doivent être ciblés pour atteindre l'objectif de l'UE sur la pauvreté

Des 70 milliards d'euros alloués au Fonds social européen entre 2014 et 2020, au moins 20% du budget sera consacré à l'inclusion sociale. En outre, 3,5 milliards € seront alloués au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Le Fonds européen de développement régional (FEDER) englobe également un objectif thématique sur l'inclusion sociale qui devrait fournir des budgets adéquats pour la régénération urbaine et la construction de logements, ainsi que le développement de

services sociaux et de services de santé de proximité.

S'il s'agit d'un effort important de l'UE pour soutenir la lutte contre la pauvreté, celui-ci est clairement insuffisant pour atteindre toutes les personnes menacées de pauvreté dans l'UE (plus de 120 millions de personnes selon les dernières statistiques d'Eurostat) étant donné que cela revient à 20 euros par personne menacée de pauvreté par an, note la FEANTSA dans une déclaration disponible en [anglais](#) et [français](#). La seule façon de garantir un impact visible et de réellement sortir les personnes de la pauvreté est de cibler les personnes les plus vulnérables.

Boîte à outils sur les kits de démarrage

Un règlement sur un nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a récemment été adopté. Ce fonds peut être utilisé pour l'aide alimentaire, l'aide matérielle et des mesures d'inclusion sociale (non éligibles dans le cadre du Fonds social européen). À la lumière du volet « aide matérielle » du nouveau FEAD, la FEANTSA a publié une [boîte à outils](#) « Nouveau départ : Utiliser le plein potentiel du Fonds européen d'aide aux plus démunis pour soutenir la sortie du sans-abrisme grâce à des kits de démarrage » sur l'utilisation de kits de démarrage composés de biens matériels pour aider les personnes sans domicile à se réinsérer dans un logement.

La FEANTSA a signé une lettre conjointe pour influencer les droits des enfants dans les futures politiques de l'UE sur les affaires intérieures

En collaboration avec d'autres ONG, la FEANTSA a signé une [lettre conjointe](#) – une initiative dirigée par PICUM – envoyée au Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, pour demander à la Commission de soutenir une approche politique plus cohérente et davantage fondée sur les droits par rapport aux enfants migrants, demandant spécifiquement que les futures politiques relatives aux affaires intérieures veillent à respecter les obligations légales de l'UE par rapport aux enfants migrants, et que les droits des enfants deviennent une priorité pour l'UE.

Communiqué de presse sur l'anniversaire de la recommandation « Investir dans l'enfance »

Eurochild a publié un [communiqué de presse](#) pour commémorer l'anniversaire de l'adoption de la Recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » et annoncer la mise en place d'une action conjointe sur l'Alliance européenne pour investir dans l'enfance, rassemblant pas loin de 20 réseaux européens dont les membres sont actifs dans la lutte contre la pauvreté des enfants et dans la promotion du bien-être des enfants. La FEANTSA fait partie de ces membres.

Communiqué de presse : Plusieurs associations saluent l'adoption du nouveau FEAD

Plusieurs associations, dont la FEANTSA, ont salué l'[adoption](#) par le Parlement européen du nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) le 25 février. Cette démarche montre clairement que l'Union européenne s'est engagée à promouvoir la cohésion sociale et à lutter contre la pauvreté, note le [communiqué de presse](#). Toutefois, d'autres mesures doivent être prises pour atteindre les plus vulnérables.

Séminaire sur la participation

La FEANTSA coorganise un [séminaire](#) sur la participation et le sans-abrisme. Le séminaire, accueilli par le Fonds Soziales

Wien, se tiendra à Vienne le 3 avril. Il analysera différents volets de la participation et englobera des intervenants autrichiens, danois, finlandais, irlandais et écossais. Différents ateliers seront prévus pour les participants. Le programme est [en ligne](#) en anglais et en allemand.

Lancement du projet ELOSH

Les 17 et 18 février, la FEANTSA a assisté à la réunion de lancement du projet ELOSH (Acquis d'apprentissage européens fondamentaux pour l'intégration du soutien et du logement) à Londres. Ce projet de deux ans utilise les acquis d'apprentissage innovateurs développés par SITRA (membre britannique de la FEANTSA) comme base pour un kit européen de formation qui sera traduit et adapté dans 7 États membres. L'objectif est de développer une formation qui soutiendra l'intégration de services d'accompagnement avec le logement pour fournir des services de proximité personnalisés pour les personnes sans domicile, les personnes souffrant de troubles psychiques et les personnes handicapées. Le projet se concentrera sur la coproduction de formations avec les usagers. Le comité directeur est composé de SITRA (organisation principale), l'Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap (coordinatrice), la FEANTSA, Santé Mentale Europe et l'European Network for Independent Living. Les organisations partenaires nationales travaillant avec les différents groupes cibles en Grèce, France, Irlande, Finlande, Italie, Pays-Bas et Slovénie. Pour plus d'informations, veuillez contacter [Ruth Owen](#). Un site web et une brochure seront bientôt disponibles.

NOUVELLES EUROPÉENNES

Rapport du Parlement européen sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le Parlement européen a adopté un [rapport](#) avec des recommandations pour la Commission européenne sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui note que les femmes et les enfants victimes de violence nécessitent des refuges spécifiques qui leur proposeraient des soins adéquats, une aide juridique et une thérapie psychologique, et que les refuges pour femmes devraient être adéquatement financés par les États membres. Le rapport invite également les États membres à prévoir des refuges spécialisés avec un personnel correctement formé, offrant des places pour au moins une femme par 10 000 habitants.

Rapport du Parlement européen sur les droits de l'homme incluant un appel à mettre un terme à la criminalisation du sans-abrisme

Le Parlement européen a adopté un [rapport](#) sur les droits de l'homme qui rappelle notamment sa résolution du 14 septembre 2011 sur une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme, demandant à l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) de renforcer son travail sur les implications de la pauvreté extrême et de l'exclusion sociale en termes d'accès aux droits fondamentaux, gardant à l'esprit que l'exercice du droit à l'aide sociale et à l'aide au logement est essentiel pour l'exercice de nombreux autres droits, en ce compris des droits politiques et social. Il invite également la Commission à contrôler le respect des droits fondamentaux comme la dignité humaine dans les États membres et à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la criminalisation des sans-abri. Il demande ainsi des actions pour aider les personnes sans domicile et leur fournir un hébergement et un accompagnement, et condamne, surtout en période de crise économique et financière qui pousse de plus en plus de personnes dans des situations vulnérables dans la rue, les lois et politiques au niveau national ou local qui criminalisent ces personnes qui sont le plus dans le besoin, ce qui représente une violation inhumaine des droits fondamentaux.

Le Parlement européen demande le développement d'un

indicateur sur le sans-abrisme

Un [rapport](#) du Parlement européen sur l'impact social du Semestre européen et l'Enquête annuelle 2014 sur la croissance considère qu'il est regrettable que les indicateurs sociaux et de l'emploi proposés par la Commission ne permettent pas de prendre entièrement en considération les situations des États membres en matière d'emploi et d'affaires sociales et demande que des indicateurs supplémentaires soient intégrés dans le tableau de bord, notamment en ce qui concerne le niveau de pauvreté des enfants, l'accès aux soins de santé, le sans-abrisme et le travail décent, pour permettre une bonne évaluation de la situation sociale dans les États membres.

Le Parlement européen adopte la directive sur les travailleurs saisonniers

Après presque quatre années de négociation, des règlements européens ont été adoptés pour les travailleurs saisonniers ressortissants de pays tiers. Les nouveaux règlements accordent aux travailleurs saisonniers étrangers dans l'UE les mêmes droits sociaux et d'emploi que les ressortissants de l'UE. La Directive établira des conditions communes d'entrée et de résidence ainsi que différents droits pour les travailleurs saisonniers migrants. Dans le cadre de la nouvelle directive, les travailleurs saisonniers bénéficieront du même traitement que les ressortissants de l'UE en termes d'emploi, incluant l'âge de travail minimum et les conditions de travail, notamment en matière de salaire et de licenciement, d'heures de travail, de congés, de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

La nouvelle directive permet aux États membres d'analyser leur propre marché du travail afin de déterminer si un poste ne peut être occupé par des travailleurs nationaux. Les États membres pourront également prendre la situation de leur propre marché du travail en compte afin de décider d'étendre ou non les permis de séjour ou de travail des travailleurs saisonniers. Dans un [communiqué de presse conjoint](#), la FEANTSA, ENAR et PICUM ont salué ce nouveau document adopté par le Parlement et le Conseil, mais ont également exprimé leurs préoccupations quant au fait que certaines mesures proposées par la société civile n'ont pas été prises en compte, ce qui pourrait réduire l'impact de la directive. Les nouveaux règlements doivent être mis en œuvre par les États membres dans une période de deux ans et demi.

Cour européenne de justice : L'allocation financière accordée aux demandeurs d'asile doit être suffisant pour un loyer

Une décision de la Cour européenne de justice [déclare](#) que l'allocation financière accordée aux demandeurs d'asile doit permettre à ceux-ci de trouver, le cas échéant, un logement sur le marché locatif privé.

Conférence des maires européens sur l'impact de la mobilité intra-européenne

Le 11 février, la Commission européenne et le Comité des Régions de l'UE ont organisé une conférence sur l'impact de la mobilité intra-européenne. Les participants ont notamment discuté des défis en matière d'inclusion sociale pour mettre en œuvre les règlements sur la libre-circulation. Les conclusions d'une étude indépendante commanditée par la Commission européenne sur l'impact de la libre-circulation des citoyens européens au niveau local, qui analyse la situation dans six villes européennes (Barcelone, Dublin, Hambourg, Lille, Prague et Turin), ont également été présentées lors de la conférence. Le [programme](#) et le [communiqué de presse](#) sont en ligne.

La Commission européenne a introduit un nouvelle période de

programmation pour le Fonds social européen

La Commission européenne et la Présidence grecque du Conseil européen ont organisé une conférence de lancement pour la nouvelle période de programmation du Fonds social européen (FSE). L'objectif de la conférence était de promouvoir une mise en œuvre plus efficace du FSE lors de la période de programmation 2014-2020. La conférence a analysé les politiques que le FSE devrait soutenir dans le cadre des nouvelles priorités d'investissement. La conférence s'est concentrée sur les nouveaux outils politiques du FSE. L'apprentissage mutuel et le partage d'expertise ont permis aux participants de travailler vers les priorités définies dans les recommandations par pays et les documents de position des services de la Commission, en gardant en tête les objectifs de la stratégie Europe 2020. La Commission a également publié deux rapports thématiques sur la [Promotion de la croissance inclusive](#) et la [Promotion de la bonne gouvernance](#).

Le Parlement européen, le Comité économique et social européen et le Comité des Régions ont signé un accord de coopération

Les présidents du Parlement européen, du Comité économique et social européen (CESE) et du Comité des Régions ont récemment signé un [accord](#) de coopération entre leurs trois institutions. Face au décalage croissant entre l'UE et les citoyens européens, les trois présidents ont répondu par la création d'un véritable pôle « citoyen » visant à renforcer la base démocratique de l'UE. Les présidents des trois organismes européens ont convenu de développer et améliorer leur coopération et d'optimiser leurs ressources pour garantir une réponse de qualité aux attentes des citoyens européens et améliorer l'efficacité des législations.

Parmi les nouveautés que ce texte introduit, on peut relever les analyses d'impact du CESE qui seront intégrées dans les travaux de révision législative du Parlement européen ou le pouvoir de saisine du CESE par le Parlement pour lui demander son avis sur toute question qui lui paraît importante. Le CESE s'associe également avec le Parlement européen et le Comité des Régions pour monter un Service de documentation commun.

Nouveau numéro de « Social Agenda » sur l'emploi des jeunes

Le [dernier numéro](#) de « Social Agenda », une publication trimestrielle de la DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion, souligne la nécessité de développer une nouvelle approche en matière d'emploi, d'affaires sociales et d'inclusion pour promouvoir l'emploi des jeunes. Il prône une combinaison de mesures urgentes et ciblées pour accompagner les jeunes directement et de réformes structurelles à plus long terme. Un système adéquat de salaire, des emplois de qualité et une aide appropriée à l'emploi, adaptée aux besoins de chacun, sont essentiels pour prévenir la pauvreté et le sans-abrisme parmi les jeunes. La [Garantie Jeunesse](#), une nouvelle approche destinée à aborder ces problèmes, est détaillée dans cette publication. La publication comporte également des statistiques alarmantes sur le chômage des jeunes :

- Le taux de chômage parmi les jeunes est plus de deux fois plus élevé que le taux pour les adultes (23,6 % et rapport à 9,5 %, en novembre 2013).
- 7,5 millions de personnes dans la tranche d'âge 15-24 sont sans travail et ne suivent pas ni formations ni cours. En 2012, quelques 13,1 % des jeunes étaient dans cette situation, soit 2,2 points de pourcentage de plus que quatre ans plus tôt, ce qui représente une hausse de plus de 20%.
- Le chômage de longue durée parmi les jeunes est en hausse : en 2012, plus de 32% des personnes de moins de 25 ans sans emploi étaient au chômage depuis plus de 12 mois.

Appel à propositions pour le programme ERASMUS+ en ligne

L'appel à propositions est maintenant en ligne pour le [programme](#) ERASMUS+, qui remplace le programme Education et formation tout au long de la vie et offre des financements pour des projets, des échanges de personnel et des visites d'études dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il inclut trois volets : la mobilité des individus à des fins d'apprentissage, la coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques et le soutien à la réforme des

politiques.

Nouveau programme européen sur la recherche et l'innovation

Horizon 2020, le nouveau programme de l'UE sur la recherche et l'innovation, a maintenant été lancé. Il proposera pas loin de 80 milliards d'euros sur sept ans. Un de ses trois piliers est l'aide à la recherche pour lutter contre les problèmes sociétaux. Les négociations entre le Parlement européen et le Conseil ont permis de placer l'accent sur sept grandes thématiques : la santé ; les changements démographiques et le bien-être ; la sécurité alimentaire ; l'agriculture durable ; les affaires maritimes ; l'énergie efficace ; les transports intelligents, verts et intégrés ; le climat et l'environnement ; les sociétés inclusives et innovantes et des sociétés sûres et innovantes.

La population sous le seuil de la pauvreté et les inégalités en matière de revenus : Mise à jour des indicateurs de santé

Les indicateurs de santé de la Communauté européenne (ECHI) liés à la population sous le seuil de pauvreté et les inégalités en matière de revenus ont été [mis à jour](#).

Avis du Comité économique et social européen sur la pauvreté énergétique

Le Comité économique et social européen a publié un [avis](#) pour une action européenne coordonnée pour prévenir et combattre la pauvreté énergétique.

Paquet « Investissements sociaux » : Le bilan, un an après

La Commission européenne a publié un [communiqué de presse](#) dressant un bilan des actions entreprises un an après l'adoption du Paquet « Investissements sociaux » ainsi qu'une [feuille de route](#) de toutes les mesures prises et prévues en matière d'investissements sociaux. Cette feuille de route comporte un engagement à réviser l'EU-SILC en vue d'inclure des données sur le sans-abrisme, ce qui permettrait d'améliorer le suivi du sans-abrisme au niveau européen.

NOUVELLES DES NATIONS UNIES

La Rapporteuse spéciale sur le droit au logement adéquat va présenter ses missions et rapports thématiques

Le 10 mars, lors de la 25e séance du Conseil de l'ONU sur les droits de l'homme, Raquel Rolnik, la Rapporteuse de l'ONU sur le droit au logement adéquat, présentera ses rapports sur ses missions en 2013 en [Indonésie](#) et au [Royaume-Uni](#), ainsi qu'un [rapport thématique](#) sur la [sécurité d'occupation](#).

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

Belgique : Pour une politique plus sociale de logement et un respect du droit au logement

La Vlaamshurdersplatform (Plateforme flamande des locataires), membre de la FEANTSA, et d'autres ONG de lutte contre la pauvreté ont publié une [déclaration](#) invitant le gouvernement belge à mettre en œuvre le droit au logement. Les organisations ont exposé une statue de glace à Bruxelles pour symboliser la fragilité du droit au logement dans le pays et encourager les politiciens à mettre en place une politique de logement social qui vise les ménages à plus faibles revenus.

Danemark : Pamphlet sur le sans-abrisme

projekt UDENFOR a publié un [pamphlet](#) sur la stratégie de lutte contre le sans-abrisme. Il offre aux professionnels différentes perspectives critiques sur la stratégie danoise de lutte contre le sans-abrisme, qui s'est clôturée l'année passée. L'organisation a notamment trouvé étrange que, malgré les ambitions inverses de la stratégie, une hausse du nombre de sans-abri a été observée. Elle a également remis en cause l'accent sur une stratégie de logement d'abord alors qu'il existe une pénurie de logements abordables dans les grandes villes. Le pamphlet donne également une perspective historique sur la hausse du nombre de jeunes sans-abri.

Estonie : Documentaire sur le sans-abrisme à Tallinn

Le Centre social de Tallinn a réalisé un [documentaire](#) d'une demi-heure sur les personnes sans domicile à Tallinn, qui analyse la nature du sans-abrisme, interroge des personnes sans domicile et discute des éventuelles solutions à ce problème. Le documentaire vise à expliquer aux nouveaux travailleurs sociaux et au grand public que le sans-abrisme est un problème social, et leur démontrer que Tallinn peut lutter contre ce problème. Il y a un an et demi, le centre a réalisé une étude globale du sans-abrisme dans la ville. Selon le directeur de Centre, le sans-abrisme est un problème pour l'ensemble de la société et nécessite davantage d'attention. Il importe de connaître les causes du problème pour pouvoir le combattre.

France : La FNARS appelle les candidats à s'engager en faveur d'un pacte territorial de solidarité pour les plus démunis

À quelques semaines du premier tour des élections municipales en France, la FNARS [interpelle](#) tous les candidats et futurs maires en leur demandant de s'engager sur un pacte territorial de solidarité autour de 7 priorités en faveur des plus démunis : l'accès aux droits sociaux, aux biens essentiels, au logement et à l'hébergement, la participation des personnes accompagnées à l'élaboration et à l'évaluation des politiques locales, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, l'accès aux soins et, enfin, le développement de la vie associative.

Irlande : Il est temps d'inclure le droit au logement dans la Constitution

La Convention constitutionnelle irlandaise est sur le point de considérer la question des droits économiques, sociaux et culturels. La Peter McVerry Trust pense qu'il s'agit de l'occasion rêvée pour inclure le droit au logement dans la Constitution. L'organisation souligne que l'Irlande a ratifié le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels en 1989, qui couvre des domaines comme les revenus décents, l'emploi, l'éducation, les soins de santé et le logement, mais qu'elle n'a jamais traduit cette signature dans la législation irlandaise. La majorité des personnes sans domicile sont dans cette situation non pas par hasard, mais à cause de l'incapacité de l'État à protéger leurs droits. Les obstacles rencontrés pour accéder à l'éducation l'emploi, les soins de santé et le logement adéquat ont poussé de nombreuses personnes vers des situations de sans-abrisme. L'organisation affirme que si le droit au logement était inscrit dans la Constitution, l'État serait obligé de

développer une politique nationale de logement qui placerait l'accent sur le droit au logement, ce qui garantirait un logement pour tous.

Pologne : Mission Camilian publie une lettre ouverte

Les employés et usagers de la Mission Camilian d'Aide Sociale ont publié une [lettre ouverte](#) à la suite d'un article sur le sans-abrisme paru dans un numéro récent du magazine "Polityka". La lettre explique la situation désespérée des personnes sans-abri en Pologne, tout en mettant l'accent sur l'importance de leur donner le droit de participer au processus de sortie du sans-abrisme. Les signataires prônent des solutions durables au sans-abrisme et proposent une réunion avec un expert sur le thème au protagoniste de l'article de "Polityka", un député polonais.

LE SANS-ABRISME FAIT LES GROS TITRES

France : De plus en plus de femmes en recherche d'hébergement d'urgence

Selon le [baromètre](#) de la FNARS, les demandes pour un abri d'urgence ne faiblissent pas. Et sont souvent sans réponse... Le nombre d'appels au 115 (ligne d'appel pour un hébergement d'urgence) a augmenté de 5 % au mois de janvier. Ce qui est également marquant est la répétition de leurs appels.

Les trois quarts des appelants au 115 sont déjà connus. Ils sont pris en charge quelques nuits puis retournent à la rue. Ils ne sortent jamais de l'exclusion.

Dans le détail, ce sont les familles qui sont toujours aussi nombreuses à décrocher le téléphone : elles représentent près d'un appel sur deux. Majoritairement orientées vers l'hôtel, ce sont aussi elles qui essuient le plus de refus. Mais le changement le plus frappant vient du nombre de femmes isolées ayant recours à ce numéro d'urgence : leurs demandes ont augmenté de 11 % le mois dernier, et même de 24 % à Paris la nuit.

Sur le terrain, les bénévoles remarquent chaque mois un nombre plus important de femmes dans les longues files d'attente des soupes populaires. « Elles sont surtout jeunes, sans emploi. Et c'est souvent leur compagnon qui les a mises dehors », observe Alain Lemetter responsable des Restos du cœur dans l'Orne.

« Il manque surtout de places pour les femmes seules, déplore le Samu social de Paris. La majorité des centres d'hébergement d'urgence sont destinés aux hommes. »

France : Les Candidats à la mairie de Paris font des promesses pour les sans-abri

Les candidats à la mairie de Paris se sont engagés à poursuivre le nouvel objectif que se sont assignés Emmaüs et le Samu social : sortir tous les sans-abri de la rue à Paris avant 2020. Les deux organisations ont présenté le vendredi 14 février leur plan en six points pour sortir de la rue les "15 000" personnes qui y vivent "actuellement", à Paris. Leur plan vise à proposer un logement à une personne qui vit dehors en moins de 48 heures, mettre en place des parcours d'insertion progressifs pour accéder à l'emploi, assurer un suivi santé, faciliter le recrutement des exclus dans les entreprises, expérimenter et passer d'une logique de dépenses à une logique d'investissements.

Hongrie/Monde : Être sans domicile n'est pas un crime –

Manifestations mondiales

A la suite d'un appel à actions lancé par [The City is For All](#), des organisations locales de 14 villes, de New York à Bangkok en passant par Dublin et Istanbul, ont organisé des manifestations contre la criminalisation du sans-abrisme en Hongrie devant les ambassades hongroises entre le 13 et le 15 février.

Hongrie : Compensations pour les sans-abri dont les abris de fortune et les biens ont été illégalement détruits

La Cour de Budapest a jugé le 24 février que le conseil municipal du 14e arrondissement de Budapest avait agi illégalement en détruisant les abris de fortune et biens des personnes sans domicile les 18 et 19 octobre 2011 (voir photos [ici](#) et [ici](#)). 16 personnes sans domicile vivaient dans ces cabanes, souvent depuis déjà 6 à 8 ans. Même si ces abris de fortune avaient été construits illégalement, la société hongroise des chemins de fer, propriétaire du terrain sur lequel ils avaient été construits, n'avait jamais initié aucune action contre les sans-abri qui y vivaient. Toutefois, l'arrondissement avait signé un contrat de location avec la société de chemins de fer la veille du début de la destruction des cabanes, afin de « nettoyer les lieux ». Le conseil municipal n'avait pas notifié les habitants des cabanes d'une quelconque expulsion et n'a pu démontrer aucune base juridique pour cette action aux militants pour les droits civils manifestant le lendemain de cette construction. [AVM](#), the City is for All, avec l'aide du [NEKI](#) (Bureau pour les droits des minorités nationales et ethniques), a initié un procès au conseil municipal du 14e arrondissement de Budapest, affirmant qu'elle n'avait pas le droit de détruire les biens de ces personnes et n'avait pas suivi de procédure juridique. [Plus d'informations](#).

Irlande : 40% de nouveaux sans-abri

Des nouvelles [statistiques](#) notent que quarante pour cent des sans-abri qui ont accédé aux services d'aide aux sans-abri l'année passée recherchaient de l'aide pour la première fois. Le nombre d'usagers de ces services dans la capitale l'année passée était de 4.613, dont 1.958 nouveaux sans-abri. Le nombre de familles placées dans des hôtels à cause de l'indisponibilité d'autres hébergements avait atteint des « proportions chroniques ».

Italie : Lancement d'un réseau sur le logement d'abord

Les services sociaux de plus de 30 villes vont [lancer](#) Housing First Italy, un réseau coordonné par fio.PSD, afin de tester l'approche du logement d'abord au cours des deux prochaines années.

Royaume-Uni : Le gouvernement gallois veut réduire le sans-abrisme

L'assemblée galloise débat actuellement le projet de loi sur le logement introduit en novembre 2013. Ce projet de loi se divise en quatre parties : réglementation du secteur locatif privé, sans-abrisme, sites pour les Gens du voyage, et normes pour le logement social. Il veut également permettre aux conseils d'augmenter les taxes sur les propriétés inoccupées et devrait permettre aux associations de logement de proposer des locations garanties. Certains politiciens ont affirmé que ce projet de loi n'allait pas assez loin.

ANNONCES

Conférence de la Federatie Opvang – Progrès des refuges néerlandais pour femmes

Au cours des six dernières années, Vrouwenopvang, la section sur les refuges pour femmes de la Federatie Opvang, a travaillé avec les autorités locales, le gouvernement et d'autres organisations pour améliorer la réponse nationale à la violence domestique et aux abus sur les enfants. Les résultats de cette coopération seront présentés lors d'une conférence interactive le 13 mai. Les inscriptions débutent le 13 mars. Plus d'informations sont disponibles sur secretariaatfo@opvang.nl

Conférence de BAWO sur l'accès au logement et le droit au logement

14-16 mai 2014

Hôtel Novapark, Fischeraustraße 22, Graz, Steiermark, Autriche

L'accès au logement, le droit au logement (également dans le contexte européen), différents aspects du travail social et le networking sont les principales thématiques de cette [conférence](#). Selon cette conférence, le logement vient en premier lieu, et suit par après tout le reste, ce qui représente un ordre des priorités très clair. Utilisant l'accès au logement pour tous en Autriche comme point de départ, la conférence demandera que le logement soit un droit fondamental. BAWO attend des inscriptions de participants intéressés venant d'autres pays que l'Autriche. La conférence se tiendra en allemand, avec deux présentations en anglais le vendredi. Tarif préférentiel avant le 14 mars. Pour réserver votre place, veuillez envoyer un courriel à fachtagung@bawo.at

Site web sur les inégalités en matière de santé

Le site web <http://www.health-inequalities.eu/> contient des informations sur les inégalités en matière de santé dans l'UE, les États membres et les régions, et sur les actions de l'UE pour réduire les inégalités en matière de santé.

Conférence au Pays Basque – Intervention d'un représentant de l'Observatoire européen sur le sans-abrisme

En octobre, les villes de Bilbao, Saint Sébastien et Vitoria-Gasteiz, avec la coopération du ministère du Travail et de la Politique sociale du gouvernement basque et des trois gouvernements provinciaux d'Álava, Vizcaya et Guipúzcoa, ont présenté un rapport conjoint sur la situation des personnes sans domicile dans le Pays Basque, rédigé à la suite d'un comptage dans les trois capitales, qui sera répété en octobre 2014. Les résultats de ce comptage seront annoncés lors d'une [Conférence](#) sur le sans-abrisme au Pays Basque, lors de laquelle un représentant de l'Observatoire européen sur le sans-abrisme fera une intervention, et qui vise également à discuter du sans-abrisme en général et des meilleures méthodes pour le prévenir et le combattre, en analysant les politiques de lutte contre le sans-abrisme dans d'autres pays européens, en particulier en Écosse, ainsi que le concept du logement d'abord. Elle analysera en outre les services disponibles dans d'autres villes espagnoles en étudiant leur taux de succès. Elle se penchera également sur les politiques en matière de santé, de logement, de services sociaux et de revenus minimums et ouvrira la voie à un débat entre les travailleurs sociaux et des organisations sur les ressources pour répondre aux besoins des personnes sans domicile.

Rapport sur l'efficacité de la gestion des cas pour les personnes sans domicile

Le Centre néerlandais de la recherche sur les services sociaux (Centre médical de l'Université de Radboud) et plusieurs

partenaires ont rédigé une étude systématique visant à analyser les données sur l'efficacité de plusieurs modèles de gestion des cas pour les personnes sans domicile, et l'applicabilité de ces modèles dans différents sous-groupes de personnes sans domicile. Les conclusions démontrent que davantage de recherches doivent être réalisées pour définir les modèles les plus efficaces pour chaque sous-groupe de personnes sans domicile. Cette étude sera publiée par l'American Journal of Public Health (AJPH) en octobre 2013 et est disponible sur le [site web de l'AJPH](#).

Étude sur les services pour les GLBTT

Cette [étude](#) analyse les services pour les jeunes GLBTT fugueurs et les jeunes sans domicile. Les problèmes pour améliorer les services pour ces jeunes sont : (1) le manque de ressources locales qui se concentrent sur les jeunes GLBTT ; (2) les stigmatisations sociales et (3) l'accent sur les jeunes fugueurs et les jeunes sans domicile tout en continuant d'aider tous les jeunes qui nécessitent les services disponibles.

Projets sur les personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques

Les personnes qui souffrent de troubles psychiques rencontrent souvent des difficultés pour accéder à un logement stable. Pour d'autres, le maintien de ce logement ou d'une location peut s'avérer extrêmement difficile. Par conséquent, les personnes souffrant de troubles psychiques représentent une large proportion des personnes sans domicile et sont souvent vulnérables par rapport au sans-abrisme. Ces personnes sont également surreprésentées parmi les personnes confrontées au système judiciaire. En 2013, le service juridique pour les personnes sans domicile (HPLS) en Australie a débuté une [série](#) de projets analysant les difficultés rencontrées par les personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques pour trouver un logement. Ces projets analysent également la surreprésentation de ces personnes dans le système judiciaire.

Étude sur les sans-abri confrontés au système judiciaire

Cette [étude](#) réalisée par Vickie Cooper, de l'Université John Moores de Liverpool, vise à révéler les expériences des personnes sans domicile dans le système judiciaire et à analyser la mesure dans laquelle le sans-abrisme impacte sur les sanctions. L'étude analyse également les expériences des personnes sans domicile dans des institutions semi-pénales et la façon dont elles impactent sur leur propension à récidiver et à retourner en prison. La première partie de l'étude se concentre sur l'étendue du problème du sans-abrisme et de l'emprisonnement, et analyse le rôle de l'hébergement pour réduire les récidives. La deuxième partie de cette étude présente les principales conclusions et fournit des informations sur les personnes qui ont séjourné ou travaillé dans des institutions semi-pénales.

La Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance (EPIC) a développé une [plateforme](#) où il est possible de suggérer des bonnes pratiques dans le domaine du sans-abrisme parmi les enfants et les familles.



Le Flash de la FEANTSA est soutenu par le programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013).

Ce programme a été créé pour soutenir financièrement la mise en oeuvre des objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, fixés dans l'Agenda social, et contribue par conséquent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Lisbonne dans ces domaines.

Ce programme de sept ans vise tous les acteurs qui peuvent contribuer au développement de législations et politiques sociales appropriés et efficaces au niveau de l'emploi, à travers l'UE27, l'AELE et les pays candidats à l'adhésion.

A cet effet, PROGRESS se veut:

- Fournir une analyse et des conseils politiques sur l'emploi, la solidarité sociale et l'égalité des sexes;
- Contrôler la mise en oeuvre de la législation et des politiques européennes au niveau de l'emploi, de la solidarité sociale et de l'égalité des sexes;
 - Promouvoir le transfert de politiques, de l'apprentissage et du soutien parmi les Etats Membres sur les objectifs européens; et
 - Relayer les opinions des acteurs et de la société en générale.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

Copyright © 2011 · FEANTSA · Tous droits réservés

[Pour vous désabonner, cliquez ici.](#)